

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS AFRICAINS (COTONAF), Bangui

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS AFRICAINS
« COTONAF »
Société anonyme au capital de 97.500.000 francs
Siège social à BANGUI (A. E. F.)

Premiers administrateurs (15 déc. 1931)

M. Chocarne (Philippe) ¹, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 3, rue d'Argenson ;

M. Dewez (Henri) ², banquier, demeurant à Paris, 140, avenue Victor-Hugo ;

M. le comte du Monceau de Bergendal (Jean-Jules-Émile-Marie), administrateur de sociétés, demeurant à Ottignies (Brabant) ;

M. Pflieger (Robert), administrateur de sociétés, demeurant à Gand (Belgique), 60, boulevard du Château ;

M. Rhodius (Joseph), administrateur de sociétés, demeurant à Namur (Belgique), Castel-Bel-Air-Citadelle ;

M. Vigneron (Fernand), banquier, demeurant à Anvers (Belgique), 39, avenue Van Put.

Commissaire des comptes

M. de Limelette (Jean), docteur en droit, demeurant à Bruxelles (Belgique), 216, rue Stévin ;

M. Paulus (Gustave), directeur de banque, demeurant à Paris, 20, rue de la Paix, Et commissaire suppléant.

(*J.O.A.E.F.*, 1^{er} mai 1950, p. 728)

Société française des cotons africains (Cotonaf)
(*La Journée industrielle*, 17 janvier 1932)

Cette société anonyme vient d'être constituée à Paris sous les auspices de la société belge Texaf (Société Textile Africaine). Elle a pour objet de grouper en Afrique équatoriale française toute l'activité cotonnière de la Texaf dans cette colonie. Le capital est fixé à 7 millions 500.000 fr., entièrement versé.

¹ Pierre Marie *Philippe* Chocarne (27 août 1868, Bordeaux-29 juin 1953, Paris 8^e) : il fait carrière dans la préfectorale, passe au ministère des régions libérées (1918-1924), directeur général des services de la présidence du Conseil (1925), puis directeur général des Douanes (1925-1930). Nommé administrateur de l'Office national industriel de l'azote (ONIA)(29 avril 1930), puis administrateur d'affaires à capitaux belges : Mines de fer de Rouina (Algérie) et, en compagnie de Gaston Fourn et Henry Dewez, Société française des cotons africains (Cotonaf) et des Appareils frigorifiques B. Lebrun (1932). Chevalier (1914), puis officier (1920) de la Légion d'honneur.

² Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : président de la Banque française commerciale et financière. Voir [encadré](#).

Les premiers administrateurs sont MM. Georges Boussetot ³, Ph. Chocarne, Henry Dewez, Jean du Monceau de Bergendael, Robert Pflieger, Joseph Rhodius et Fernand Vigneron.

Société française des Cotons africains (Cotonaf)
(*La Journée industrielle*, 23 janvier 1932)

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 18 janvier, la formation de cette société anonyme. Ajoutons que le siège est fixé à Paris, 20, rue de la Paix, le capital est de 7.500.000 fr.. en actions de 500 fr.. dont 14 000 ont été attribuées en rémunération d'apports à la Société Textile Africaine (Texaf).

Le premier conseil d'administration se compose de : MM. Philippe Chocarne, à Paris, rue d'Argenson, 3 ; Henry Dewez, à Paris, avenue Victor-Hugo, 140 ; comte du Monceau de Bergendahl, à Ottignies. province de Brabant (Belgique) ; Robert P. Pflieger, à Gant ((Belgique), boulevard du Château, 60 ; Joseph Rhodius, à Namur (Belgique), castel Bel-Air Citadelle ; et Fernand Vigneron, à Anvers (Belgique), avenue Van Putt, 39.

A.E.F.
Le coton
(*La Journée industrielle*, 24 janvier 1934)

La Presse coloniale, que dirige M. Georges Boussetot, a fait paraître récemment un supplément magnifiquement illustré sur le coton en A.E.F. C'est une étude claire, documentée, utile à connaître, dont nous nous contenterons de résumer ici la conclusion.

Il y a intérêt à poursuivre en A.E.F. une politique cotonnière, d'autant mieux que la colonie a pris la tête de nos territoires cotonniers en culture sèche.

La vie sociale, économique et administrative est dominée, dans les zones cotonnières de l'Oubangui et du Tchad par leur programme cotonnier, considéré, à juste titre, comme un moyen d'élever socialement l'indigène.

Une population de 800.000 indigènes tire ses ressources de la production cotonnière.

La mise en application du programme cotonnier a résolu la question vivrière dans une contrée où elle se posait avec acuité.

La solution du problème des transports permettra une nouvelle diminution des prix de revient : d'où nécessité de perfectionner les routes de l'Oubangui-Chari et du Tchad, d'achever rapidement le Congo-Océan (il sera terminé en avril), de construire le port de Pointe-Noire et de créer le chemin de fer Douala-Tchad, qui constituera la voie directe idéale d'évacuation des produits du Haut Pays vers la mer. ce qui réaliserait, sur les prix actuellement pratiqués, une économie de 170 à 460 francs par tonne, selon les régions productrices.

ÇA ET LÀ

³ Georges Boussetot (1876-1974) : médecin des troupes coloniales, puis publiciste, politicien et affairiste colonial. Président de la Cotonfran... président de la Société générale des comptoirs franco-africains. Voir [encadré](#).

(*Le Courrier colonial*, 30 novembre 1934)

M. Rhodius, administrateur délégué de la Société des cotons africains (Cotonaf), s'est embarqué récemment à Anvers pour se rendre en A.E.F.

INFORMATIONS

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 février 1935, p. 3)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS AFRICAINS (COTONAF). — L'exercice 1933-34 se solde par une perte de 4.000 francs en chiffres ronds. Pendant cet exercice, la production a atteint 4.500 tonnes brutes de coton, soit 1.600 tonnes de coton filé. Pour l'exercice en cours, la Société escompte que sa production atteindra 7.000 tonnes brutes, soit 2.500 tonnes de coton filé.

AEC 1937/468 — Société française des cotons africains (COTONAF),
20, rue de la Paix, PARIS (2^e).

Tél. : Opéra 27-13. — R. C. Seine 251.022 B.

Capital. — Société anon. fondée le 29 décembre 1931 au capital de 7.500.000 fr., en actions de 500 fr. dont 14.000 ont été attribuées en rémunération d'apports à la Société Textile africaine (Texaf).

Objet. — La production, le traitement industriel et le commerce de tous produits coloniaux et plus particulièrement du coton. — Les zones cotonnières de la société sont situées dans l'Oubangui-Chari. — Production de coton-graines 1932-33 : 3.000 tonnes ; 1933-1934 : 4.500 tonnes ; 1934-35 : 5.312 tonnes ; 1935-1936 : 6.278 tonnes ; 1936-1937 : 7.500 (estimation). La société dispose de 10 usines d'égrenage.

Exp. — Coton fibre,

Conseil. — MM. Gaston Fourn⁴, présid. ; Georges Bousset, Philippe Chocarne, Henri Dewez, comte Jean du Monceau de Bergendael, Louis Éloy, Robert P. Pflieger, Joseph Rhodius, Fernand Vigneron.

EN A.-E.F.

(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1939)

M. Bousset, président [du Syndicat] de la Presse coloniale, dont on sait qu'il se trouvait en mission « cotonnière » au Tchad, est de retour après un court séjour à Alger.

Société française des cotons africains (Cotonaf)
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 avril 1950)

⁴ Gaston Fourn (1858-1952) : ancien gouverneur du Dahomey (1914-1928). Administrateur de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO), des Grands Travaux africains à Conakry (1930), de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam) et, avec Henry Dewez, de la Cotonaf, des Appareils frigorifiques Lebrun (1932) et des Plantations réunies de Mimot. Commandeur de la Légion d'honneur (1926).

Tenue le 31 mars, l'assemblée a approuvé les comptes du 30 septembre 1949 se soldant par un bénéfice net de 81.349.500 fr. métropolitains. Dividende 1.020 fr. métropolitains brut contre 400 fr. l'an dernier.

L'assemblée extraordinaire du même jour a décidé d'augmenter le capital à 297 millions de francs métropolitains par incorporation de réserves et échange des actions contre de nouveaux titres de 3.000 fr. C.F.A. L'apport d'une nouvelle licence donnera lieu en même temps à la création de 5.500 actions de 3.000 fr. C.F.A. Le capital transformé en francs C.F.A., sera alors de 165 millions de francs C.F.A. La cotation des titres à la Bourse de Paris sera ensuite demandée.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS AFRICAINS
« COTONAF »
Société anonyme au capital de 97.500.000 francs
Siège social à BANGUI (A. E. F.)

Administrateurs en 1950

M. Fourn (Gaston), président, administrateur de sociétés, demeurant à Boulogne-sur-Seine, 9, rue Claude-Monet ;

M. Beau (Christian), administrateur de sociétés, demeurant à Chaville (Oise), 31, avenue de Louvois ;

M. Boussenot (Georges), administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 26, rue Boissière ;

M. Chocarne (Philippe), administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 14, rue des Saussaies ;

M. Dewez (Henry), administrateur de sociétés, demeurant à New-York, 67, Wall Street ;

M. Laurans (Henry), administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 8 bis, rue de la Terrasse ;

M. Lecluse (Valère), administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), 17, boulevard Léopold II ;

M. Moxhon (Henri), administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), 40, avenue Herbert-Hoover ;

M. Pflieger (Robert-P.), administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), 22 a, square De Meus ;

M. Rhodius (Joseph), administrateur de sociétés, demeurant à Léopoldville (Congo Belge) ;

M. Viollette (Maurice), avocat, demeurant 5, rue Cognacq-Jay, à Paris ;

M. Terlinck (Frans H.), administrateur de sociétés, demeurant à Woluwe-Saint-Pierre (Belgique), 44, avenue de l'Horizon.

Commissaire des comptes

M. Marbeau (François), commissaire de société, agréé par la cour d'appel de Paris, demeurant à Paris, 11, avenue de la Grande Armée ;

M. Voet (Eugène), expert-comptable, demeurant à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), 59, rue du Méridien.

(J.O.A.E.F., 1^{er} mai 1950, p. 728)

Cette société, dont les titres vont être introduits ce jour au Parquet, a été constituée en 1931. Elle a son siège à Bangui en Oubangui-Chari (A.E.F.) et exerce son activité dans ce territoire. Des conventions avec l'administration lui attribuent le privilège d'achat et d'engrenage du coton sur une aire de 170.030 km² ; la dernière convention a renouvelé ce privilège jusqu'en 1960. Elle traite la récolte dans quinze usines dotées d'un matériel moderne. Au cours des dix dernières campagnes, le tonnage traité s'est élevé à plus de 20.000 tonnes annuellement pour atteindre 23.900 tonnes pendant la campagne 1949-1950.

Le capital est de 165.000.000 de francs C. F. A. divisé en 55 000 actions de 3.000 francs C. F. A. ; il n'existe pas de parts de fondateur. La société n'a aucune augmentation de capital en vue. Pour l'exercice clos le 30 septembre 1949, le chiffre d'affaires a atteint 1.400 000.000 de francs et le bénéfice net 81.349500. de francs métropolitains.

AEC 1951-527 — Société française des cotons africains (Cotonaf)

Siège social à Bangui, B. P. 82 (A. E. F.).

Bureaux à PARIS : 5, rue Louis-le-Grand (2^e).

Capital. — Sté anon., 29 décembre 1931, actuellement au capital de 165 millions de fr. C. F. A. divisé en 55.000 act. de 3.000 fr. C. F. A.

Dividendes. — 1947, 280 fr. ; 1948, 400 fr. ; 1949, 1.020 fr.

Objet. — La production, le traitement industriel et le commerce de tous produits coloniaux et plus particulièrement du coton. — Les zones cotonnières de la société sont situées dans l'Oubangui-Chari. — Production de coton-graines 1949-50 : 23.830 tonnes. — La société dispose de 14 usines d'engrenage.

Exp. — Coton fibre.

Conseil. — MM. Gaston Fourn, présid. ; Georges Bousset, Philippe Chocarne, Henry Dewez, Robert P. Pflieger, Joseph Rhodius, H. Moxhon, V. Lecluse, M. Viollette, H. Laurans ⁵, Fr. H. Terlinck ; Établ. L. et F. Motte frères, G. Antuszewicz [apparenté à Laederich], S. A. d'industrie cotonnière [SAIC, Mulhouse].

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1782 :

Société française des cotons africains (Cotonaf)

Conseil. — Ch. Beau, pdg ; G. Antuszewicz, G. Bousset, Ph. Chocarne, Guy Dewez, L. Elloy, Ét. L. et F. Motte frères, V. Lecluse, H. Moxhon, R. Pflieger, J. Rhodius, S. A. d'industrie cotonnière, M. Viollette, Gouvernement général de l'AEF.

Commissaires aux comptes : F. Marbeau, E. Voet.

Valeurs coloniales

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1953)

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS AFRICAINS « COTONAF » détient le privilège d'achat et d'engrenage du coton sur une superficie de 170.000 km² en Oubangui-Chari (A.E.F.). Ce privilège vient d'être renouvelé jusqu'en 1960. Elle traite la récolte dans quinze usines dotées d'un matériel moderne. Le capital vient d'être porté de 165 à 275 millions de francs C.F.A. par élévation du nominal des actions de 3.000 à 5.000 francs

⁵ Henry Laurans : directeur de l'Union métropolitaine et coloniale, puis de l'Union métropolitaine de banque, et de la Banque commerciale africaine.

C.F.A. Bénéfices en 1950-1951 : 51 millions de francs C.F.A. contre 47.402.000 en 1949-1950. Dividende net : 300 francs C.F.A.

Dernier cours : 7.550.

Société française des cotons africains « Cotonaf »
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 novembre 1953)

La récolte de la campagne 1952-1953 n'a atteint que 21.000 tonnes contre 28.594 tonnes pour la campagne précédente, en raison des mauvaises conditions climatiques dans l'Oubangui-Chari au moment de la récolte.

BOURSE DE PARIS
COMPTANT

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1955)

Les demandes non satisfaites, en SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS AFRICAINS hier à 9.100 ont été servies aujourd'hui à ce cours.

La production de la campagne 1954-1955 s'établit à 10.200 tonnes environ de coton-fibres contre 8.700 t. pour la campagne précédente. Les perspectives de production de coton-graines sont de 30.000 tonnes, contre 27.270 tonnes pour l'exercice antérieur.

Société française des cotons africains (Cotonaf)
[Desfossés 1956/1774]

Beau (Ch.), 1774 (pdg Cotonaf).

Antuszewicz (G.), 1774 (Cotonaf).

Bousenot (Georges), 1773 (pdt Cotonfran), 1774 (Cotonaf), 1799 (Marseillaise de Madag.).

Dewez (Guy), 1247 (Le conducteur élect. blindé incombustible), 1774 (Cotonaf-Centrafrique).

Elloy (L.), 1774 (Cotonaf).

Gervot (G.), 107 (s.-dir. BAO), 1774 (Cotonaf).

Lecluse (V.), 1774 (Cotonaf).

Moxhon (H.), 1773 (Cotonfran), 1774 (Cotonaf).

Paulus (G.), 1774 (Cotonaf).

Rhodus (Joseph), 1774 (Cotonaf).

SAIC (Société anonyme de l'industrie cotonnière à Mulhouse), 1774 (Cotonaf).

Viollette (Maurice)[ép. Dlle Mathon. Député Eure-et-Loire], 1774 (Cotonaf).

Gouvernement général de l'AEF

Oubangui-Immobilier [Degrain], 470 (Transp. Oubangui-Cameroun), 1774 (Cotonaf).

Baudot (H.), 470 (Transp. Oubangui-Cameroun), 1774 (dg en Afrique Cotonaf).

Marbeau, (François)(1888-1957)[Fils d'Édouard Marbeau, auditeur au Conseil d'État, et de Simone Adam, de la famille des banquiers de Boulogne-sur-Mer. Frère de Pierre (1901-1991), adm. des Sucreries coloniales. Marié à Jacqueline Adam], 65 (comm. cptes suppl. Providence-Incendie), 218 (comM. comptes Monts-de-piété égyptiens), 239 (comM. comptes Crédit foncier de l'Indochine), 1736 (comm. cptes Haut et Bas-Congo), 1774 (comM. cptes Cotonaf).

Cunin, 890 (Métallurg. du Nickel), 1516 (comM. cptes Fabrikoid), 1746 (comm. cptes Optorg), 1774 (comM. cptes Cotonaf), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.).

Privilège d'achat et d'égrenage dans 17 districts de l'Oubangui-Chari d'une superficie d'un seul tenant de 170.000 km² : Fort-Crampel, Bossangoa, Bouca, Grimari, Kouango, Bambari, Bakaia, Bozoum, Bouar, Bocaranga, Paoua, Baboua, Boda, Damara, Carnot, Sibut et Decoa.

Capital : 1931 : 7,5 MF. 1947 : 30 MF. 1949 : 97,5 MF. 1950 : 297 MF transformés en 148,5 MF CFA. 165 MF CFA à la suite d'apports. 1952 : 275 MF CFA. 1953 : 300 MF CFA.

en milliers de fr. CFA	Bénéfice nets	Dividendes et tantièmes
1948-49	81.349	22.443
1949-50	47.402	17.362
1950-51	51.205	21.042
1951-52	47.452	19.358
1952-53	28.871	—
1953-54	29.450	18.998
1954-55 (30-9)	—	—

Société française des cotons africains « Cotonaf »
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1956)

Approbation des comptes de l'exercice 1954-1955. Bénéfice : 30.434.264 fr. C.F.A.
Dividende net voté : 522 francs.

Société française des cotons africains « Cotonaf »
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1958)

L'assemblée ordinaire, tenue le 11 juin à Bangui (A.E.F.), a voté dividende net de 696 fr. français par action.

L'assemblée extraordinaire du même jour a décidé de porter le capital de 300 millions de francs C.F.A. à 420 millions de francs C.F.A. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 5.000 fr. C.F.A. à 7.000 fr. C.F.A. En outre, l'assemblée a autorisé le conseil à porter ultérieurement le capital, en une ou plusieurs fois, à 600 millions de francs C.F.A.

[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS AFRICAINS
(COTONAF)

Société anonyme au capital de 165.000.000 de francs C.F.A.
divisé en 55.000 actions de 3.000 fr. C.F.A. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Letulle, notaire à Paris, le 29 décembre 1931 et au greffe du tribunal de 1^{re} instance de Bangui (A.-E.F.) par les soins de M^e Varlet, greffier-notaire, le 16 février 1950.

Siège social à Bangui (A.-E.F.)



ACTION DE CAPITAL DE TROIS MILLE FRANCS C.F.A.
AU PORTEUR

NOMINAL PORTÉ À 8.500.FRANCS C.F.A.
Décision de l'A.G.E. du 11-6-58
Délibération du conseil du 19-6-59
portant le capital à 510 millions francs C.F.A.

DROIT DE TIMBRE RACHETÉ EN FRANCE
(LOI DU 24 SEPTEMBRE 1968 (ART. 3 § H))

Un administrateur (à gauche) : Gaston Fourn
Un administrateur (à droite) : ?
Imp. Lesieur & Renault